

FONDS DE RELANCE POUR LES ORGANISMES DU PATRIMOINES

Mon organisme devrait-il présenter une demande?

Les critères d'admissibilité sont les suivants :

CRITÈRE #1

Votre organisme appartient à au moins une des catégories suivantes :

Musées à but non lucratif, archives ou sites historiques



Musées municipaux ou universitaires ayant un budget distinct



Organismes autochtones responsables d'une collection patrimoniale*



Organismes responsables d'une collection d'objets patrimoniaux*



CRITÈRE #2

Votre organisme répond à toutes les conditions décrites ci-dessous :



Votre organisme **gère une collection patrimoniale***.

*Information

Pour les fins du présent volet de financement, une collection patrimoniale est une collection d'ouvrages historiques, d'artefacts, de documents d'archives ou de patrimoine culturel et de biens autochtones sous la responsabilité d'un organisme du patrimoine, notamment un musée d'histoire, un musée d'art, un centre d'archives, un site historique ou un organisme autochtone.



Les dépenses annuelles de votre organisme en 2019 (ou au cours du dernier exercice financier terminé précédant la pandémie) se situaient entre **2 000 \$** et **1 000 000 \$**.



Votre organisme **assure un accès au public** selon un horaire d'ouverture régulier (à temps plein, saisonnier ou à temps partiel).



Votre organisme **n'est pas une société d'État, un organisme gouvernemental ou un ministère fédéral, provincial ou territorial.**

Quel montant pourrais-je recevoir?

Le montant du financement est calculé en fonction des dépenses de votre organisme en 2019 (ou au cours du dernier exercice financier terminé précédant la pandémie) :



DÉPENSES



TYPE DE FINANCEMENT



MONTANT

Inférieur à 2 000 \$	INADMISSIBLE	-
de 2 000 \$ à 5 000 \$	FIXE	1 000 \$
de 5 001 \$ à 10 000 \$	FIXE	2 000 \$
de 10 001 \$ à 50 000 \$	FIXE	4 000 \$
de 50 001 \$ à 100 000 \$	FIXE	8 000 \$
de 100 001 \$ à 1 000 000 \$	FIXE	8% DE VOS DÉPENSES JUSQU'À UN MAXIMUM DE 80 000 \$
Supérieur à 1 000 000 \$	INADMISSIBLE	-

PRÉSENTEZ VOTRE DEMANDE SANS TARDER!

Date limite : 2 août 2022

www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/aide-musees.html

COURRIEL :
info@pch.gc.ca

TÉLÉPHONE :
819-997-0055 • 1-866-811-0055 (sans frais)
Lignes téléphoniques sans frais pour toutes les régions, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (HE)

ATS :
1-888-997-3123
(pour les personnes qui sont sourdes, malentendantes ou affectées d'un trouble de la parole)